

**Interview d'Hélène Dingli-Renault, Europe 1 Soir, 14-12-2011, 18h41, transcription Michel Certano**

<http://www.europe1.fr/MediaCenter/Emissions/L-interview-d-Europe-1-Soir/Sons/Mon-grand-pere-n-a-pas-collabore-863683/>

Hélène Dingli-Renault a défendu son grand-père Louis Renault, accusé de collaboration avec l'Allemagne nazie.

Nicolas Poincaré (plus loin N.P.) : Bonsoir, Madame Renault. Hélène Dingli-Renault, petite-fille de Louis Renault fondateur de la marque avec sept des petits enfants du fondateur de Renault, vous avez donc attaqué l'État pour contester la nationalisation de 1945, nationalisation sanction décidée à l'époque par le général de Gaulle pour sanctionner la collaboration avec l'Allemagne nazie l'audience a eu lieu ce matin, le jugement a été mis en délibéré au 11 janvier. Ce que vous vouliez à travers cette action en justice ce matin Madame, c'est contester le principe même de la sanction pour collaboration ?

Hélène Dingli-Renault (plus loin H.D-R.) : Exactement, nous voulons contester la nationalisation sanction, il faut rappeler que mon grand père est décédé en octobre 1944, en prison, dans des circonstances plutôt obscures et que l'ordonnance a été décidée en janvier 1945, donc on peut considérer qu'on a confisqué les biens de mon père Jean-Louis, fils unique, fils de Louis Renault.

N.P. : C'est-à-dire effectivement, votre grand père étant mort, on aurait pu penser que l'action juridique s'éteigne et que les héritiers ne soient pas sanctionnés. C'est cela votre argumentation ?

H.D-R. : Exactement, d'autant plus qu'il est décédé et qu'il n'y a pas eu de jugement, c'est-à-dire que l'on dit maintenant, et finalement l'ordonnance a été une sanction ou il n'y a pas eu de jugement finalement, Louis Renault n'a jamais été jugé, il a été déclaré coupable sans jamais être jugé.

N.P. : Ça c'est un combat juridique et c'est votre argument : mon grand père étant mort, on n'avait pas à sanctionner mon père en gros si je peux résumer ! Sur le fond, maintenant, qu'est ce que vous dites à ceux qui vous disent, oui, mais votre grand père a collaboré avec l'Allemagne nazie ?

H.D-R. : Écoutez, déjà, mon grand père n'a pas collaboré avec l'Allemagne nazie. La définition du général de Gaulle pour qualifier la collaboration active c'est « travailler avec zèle et sans contrainte ». Or, il se trouve que les usines Renault ont été placées dès le mois de juin 40, sous contrôle direct des allemands avec trois commissaires allemands à demeure, plus les agents de la gestapo un peu partout dans l'usine. Ça, déjà, on peut dire qu'il y a une contrainte et sérieuse et puis, en ce qui concerne le travail avec zèle, il n'y a pas de travail avec zèle, il n'y a pas de production massive avec zèle, puisque que l'on constate que la production a été au ralenti et que si l'on compare les chiffres avec ceux de Citroën et Peugeot, on remarque qu'il y a à peu près la même production dans les trois entreprises, sauf que l'effectif de Renault est le double, donc on peut dire que relativement Renault a moins produit que Citroën et Peugeot et qu'ils n'ont jamais été inquiétés (4)

N.P. : Alors, moi-même, je ne suis pas historien alors je ne vais pas rentrer dans le débat de fond, mais on peut dire que les historiens sont un peu partagés là-dessus. Certains vont dans le sens de ce que vous venez de dire, d'autres sont plus sévères. En tout cas, l'ordonnance du général de Gaulle en 1945, ce qu'elle soulignait : un manque d'efficacité avant-guerre pour fournir des véhicules à l'armée française?

H.D-R. : Oui, ce que vous venez de dire, c'est bien de le souligner parce que dans l'ordonnance de 1945, on note que la production a été notoirement insuffisante avant la guerre et très importante durant l'occupation.

Or, il se trouve que la production avant guerre, pour la mobilisation industrielle, a été très importante au point, que l'on ne le dit pas, peut-être pour des raisons idéologiques, mais les usines Renault ont été décorées de l'ordre de l'armement pour une production massive pour l'armée française. Donc, on se rend compte que là produire insuffisamment pour la défense nationale cela ne repose sur rien, et en plus on peut constater que les usines Renault ont été une nouvelle fois, je le répète décorées, de l'ordre de l'armement.

N.P. : Sur ce qu'il pensait votre grand-père, est-ce que l'on a des documents, qu'est-ce que l'on sait sur ce qu'il pensait de l'Allemagne nazie, ce qu'il pensait du maréchal Pétain, ce qu'il pensait de la résistance ?

H.D-R. : Mon grand-père n'était ni pétainiste, ni d'extrême droite, comme j'entends encore le dire. D'ailleurs, dès 1937, il a écrit un texte qui est maintenant connu où il dénonce fermement les révolutions fascistes, donc s'il était en 1937 contre les révolutions fascistes, on le voit mal adhérer à un système fasciste comme le régime hitlérien.

N.P. : Il y a une photo célèbre on le voit aux côtés d'Hitler, c'est avant-guerre que cette photo est prise, d'ailleurs dans le musée d'Oradour-sur-Glane, vous avez demandé et obtenu qu'elle soit retirée de ce musée?

H.D-R. : Exactement, d'ailleurs, cela fait partie un peu des dénaturations graves des faits, c'est d'ailleurs le centre d'Oradour sur Glane qui a été condamné à retirer cette photo et la légende qui l'accompagnait, et la cour d'appel de Limoges a estimé qu'il y avait une grave dénaturation des faits, les usines Renault n'ont jamais fourni de chars pour l'armée allemande, de même que les autres entreprises d'automobiles n'ont fourni de chars pour l'armée allemande.

N.P. : Mais cette photo, elle existe, et votre grand père est allé en Allemagne et a posé aux côtés d'Hitler.

H.D-R. : Oui il est allé à Berlin à trois reprises, dans le cadre des salons de l'automobile en 1935-1937 ou 38-39, trois fois, il est allé pour présenter ses modèles et on peut signaler à ce sujet que les deux dernières fois où il s'est rendu à Berlin, il y avait des émissaires de ses usines qui espionnaient les fabrications allemandes.

N.P. : Je le disais, des historiens sont partagés sur la collaboration active ou passive de Renault pendant la guerre, il y en a un tout de même que j'avais envie de citer, qui s'appelle Patrick Fridenson, qui lui dit, bon, c'est difficile de trancher ce point mais, en revanche, ce qu'on peut

dire c'est que Citroën et Peugeot ont aidé la France libre et ont fourni des véhicules à la résistance et à la France libre, pas Renault.

H.D-R. : Je ne sais pas s'ils ont fourni des véhicules à la France libre. Il est sûr que Renault ne s'est pas impliqué dans la résistance. Il n'a pas financé la résistance comme l'ont pu le faire Peugeot et Citroën, Citroën j'en suis moins sûre. De là à dire que Louis Renault est un grand collaborateur, il y a un grand pas.

N.P. : Alors comment cela s'est passé pour lui, en 1944, au moment de la libération de Paris, il est arrêté aussitôt ?

H.D-R. : Il n'est pas arrêté, il se rend librement devant un juge d'instruction pour donc s'expliquer, on lui avait promis d'ailleurs qu'il serait libre, en fait il a été incarcéré à la prison de Fresnes où il a été maltraité, il a été victime de maltraitance, il est resté sans soins, c'est un homme très malade, il est donc décédé des suites de maltraitance et du manque de soins.

N.P. : Et son fils unique, votre père, avait quel âge.

H.D-R. : Mon père avait 24 ans en janvier 1945.

N.P. : Qu'est ce qu'il est devenu alors ?

H.D-R. : Écoutez, il a toute sa vie bataillé pour, j'allais dire, redonner à son père l'honneur qu'on lui avait enlevé. Il a été meurtri, traumatisé il a essayé de se battre mais il faut voir la France de 1945, dans un climat encore passionné, je pense que le travail était trop lourd pour lui, et sans doute dans un contexte encore trop passionné.

N.P. : Et vous, avec vos frères et sœurs, vous n'avez plus jamais accès à Renault?

H.D-R. : Non, non, à partir du moment, dès octobre 44, on nous a demandé à mon père donc à l'époque et ma grand-mère, on nous a dit que plus rien ne nous appartenait et cela a été après sanctionné par l'ordonnance où tous les biens industriels ont été confisqués sans indemnité.

N.P. : Qu'est ce que vous avez demandé justement ce matin, des indemnités, de l'argent ?

H.D-R. : Nous, nous voulons que le préjudice matériel et moral que la famille a subi, nous voulons obtenir réparation

N.P. : À hauteur de?

H.D-R. : Ça, c'est très difficile à chiffrer, ce n'est pas à nous de le faire, de toute façon une commission d'experts sera certainement désignée Nous en sommes au début de la procédure.

N.P. : Mais est ce qu'il ne sera pas choquant que les contribuables de 2011, moi, par exemple, paient pour une éventuelle erreur du général de Gaulle en 1945 ?

H.D-R. : Mais je ne vois pas en quoi ce serait gênant pour nous de demander réparation Imaginez que l'on déclare votre père sans jugement coupable et que cela soit vous qui soyez sanctionné, vous y trouveriez quelque chose d'anormal ou de normal?

N.P. : Hélène Dingli-Renault, héritière de Louis Renault. Jugement mis en délibéré au 11 janvier 2012 on suivra cela. Qu'est-ce que vous avez comme voiture madame ?

H.D-R. : Une Renault

N.P. : Vous avez toujours des Renault ?

H.D-R. : Non, pas toujours, mais maintenant j'en ai une

N.P. : Vous en êtes contente ?

H.D-R. : Très contente et je pense que la marque Renault a tout à gagner à notre action, car on reconnaîtra que l'histoire de Renault, en entier, est quelque chose dont on peut être fier.

N.P. : On en reparlera en janvier Merci beaucoup d'être venue nous voir.